

L'orpaillage au Sahara : un défi pour la stabilité des États

Par **Laurent Gagnol** et **Rhoumour Ahmet Tchilouta**

Laurent Gagnol, docteur en géographie, est maître de conférences à l'université d'Artois, au laboratoire UR 2468 Discontinuités.

Rhoumour Ahmet Tchilouta est doctorant à l'université Grenoble Alpes, au laboratoire UMR 5194 Pacte.

En 2009, une ruée vers l'or a démarré au Soudan. Elle s'est propagée à travers le Sahara jusqu'à atteindre la Mauritanie en 2016. L'orpaillage a d'abord été vu comme une menace, susceptible d'alimenter les conflits et le terrorisme. Une perception plus positive a ensuite émergé, l'extraction du précieux minerai offrant de nouvelles perspectives à des populations marginalisées. L'or est une source de revenus et joue aussi un rôle de soupape politique et sociale pour ces régions instables.

politique étrangère

À partir de 2008, le cours de l'or a connu une hausse spectaculaire et l'exploitation aurifère artisanale est devenue un moyen de subsistance pour des millions de personnes à travers le monde. Phénomène aussi massif qu'incontrôlable, l'orpaillage touche les pays les moins avancés et les pays émergents. Il mobilise l'attention de nombreux acteurs – institutions internationales, organisations non gouvernementales, gouvernements, industriels, etc. Les États concernés tendent à le percevoir comme un défi posé à l'ordre public : il est potentiellement source de conflits (tensions avec les populations autochtones, accaparement par des groupes armés, financement du terrorisme, etc.), de dégradations environnementales (déforestation et pollution au mercure) et de problèmes sociaux (conditions de travail, d'hygiène et de santé déplorable, exploitation des enfants, prostitution, travail forcé, etc.). Cette exploitation aurifère constitue également un risque pour les entreprises internationales qui doivent veiller à ne pas insérer « l'or de conflit » dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Les régions saharo-sahéliennes sont particulièrement concernées par ce phénomène. S'il est impossible d'obtenir des chiffres précis, on estime

que 10 % de la population active du Mali, du Burkina Faso et du Niger vivrait directement ou indirectement de l'orpaillage¹. Accaparée par les élites économiques nationales et certains investisseurs internationaux, la chaîne de transformation du minerai aurifère et de commercialisation de l'or relève d'un nombre réduit d'acteurs. Mais l'extraction minière nécessite beaucoup de main-d'œuvre non qualifiée et induit de nombreux emplois indirects (ravitaillement, commerce, transport, etc.) pour la jeunesse urbaine et rurale. Si l'exploitation de l'or ne profite pas également à tout le monde, elle constitue un tournant majeur dans la trajectoire de développement de régions particulièrement déshéritées en périphérie des États.

L'exploitation des ressources naturelles est souvent présentée de manière antagonique comme une bénédiction ou, au contraire, une malédiction. La présente analyse ne s'inscrit pas dans le débat sur les effets ambivalents de la rente aurifère, mais vise plutôt à interroger les conditions géopolitiques de son exploitation. Plutôt que de considérer l'orpaillage *contre* les États – comme source d'insécurité et de fragilité –, elle montre qu'il entre dans un jeu d'acteurs complexe, cherchant à des degrés divers à profiter de cette nouvelle rente. L'orpaillage se réalise *avec* les États².

Le « système saharien » : une ruée vers l'or contemporaine

Si l'orpaillage est séculaire et a été pratiqué avec une certaine continuité en Afrique subsaharienne et aux abords de la vallée du Nil, il est apparu récemment dans le désert saharien et à sa lisière nord-sahélienne. Cet extractivisme informel massif s'apparente à une brusque ruée vers l'or, qui trouve son origine en Nubie au Soudan en 2009, avant qu'un front pionnier aurifère ne se propage d'est en ouest à travers le Sahara pour atteindre la façade mauritanienne de l'Atlantique en 2016³.

À l'instar du « système *garimpeiro* » évoqué pour décrire l'extraction informelle de l'or en Amazonie⁴, on peut décrire un « système saharien ».

1. G. Hilson et J. McQuilken, « Four Decades of Support for Artisanal and Small-Scale Mining in Sub-Saharan Africa: A Critical Review », *The Extractive Industries and Society*, vol. 1, n° 1, 2014, p. 104-118 ; « L'or à la croisée des chemins. Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger », Organisation de coopération et de développement économiques, 2018.

2. Cet article s'appuie sur des données d'observations directes (Nord-Niger, Mauritanie), indirectes par le biais d'entretiens téléphoniques (Nord-Mali) et sur une méthodologie d'enquête à distance grâce à la collaboration d'Aboubacar Ahmed.

3. E. Grégoire et L. Gagnol, « Ruées vers l'or au Sahara : l'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr (Niger) », *EchoGéo*, 2017 ; R. Chevrillon-Guibert, L. Gagnol et G. Magrin, « Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel. Ferment de crise ou stabilisateur ? », *Hérodote*, vol. 172, n° 1, 2019, p. 193-215.

4. F.-M. Le Tourneau, *Chercheurs d'or : L'orpaillage clandestin en Guyane française*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

Ses spécificités tiennent d'abord au milieu désertique qui présente des conditions de vie, de circulation et de travail particulièrement rudes. La question logistique du ravitaillement, notamment en eau, est vitale. Avec trois conséquences.

Premièrement, les nomades sahariens sont les acteurs majeurs de la ruée. Ils maîtrisent le territoire et les circulations, s'occupant de la logistique depuis les villes, et parfois du commerce, ainsi que de la gestion et de la sécurité des équipes de travail dans les mines. Ils ne sont pas pour autant les plus nombreux, puisque la main-d'œuvre des creuseurs est fournie pour l'essentiel par les populations rurales ou urbaines subsahariennes (par exemple Haoussas et Djermas au Niger).

Deuxièmement, du fait de la très faible densité de peuplement au Sahara, les questions foncières ne se posent pas, ou très peu. Il existe une dissociation spatiale entre le peuplement minier et le (faible) peuplement nomade et villageois. Le brassage entre orpailleurs et autochtones est donc très limité. D'autant qu'au Sahara, pour des raisons de mœurs mais aussi pour éviter une installation familiale qui pourrait être définitive, aucune femme n'est présente aux abords des mines d'or.

Troisièmement, une autre particularité de l'orpaillage saharien tient à la séparation physique entre activités d'extraction et de transformation, en raison du manque d'eau. Le minerai est en effet extrait des mines puis transporté par camion, ou parfois à dos de dromadaire ou à moto, vers des centres de traitement. Situés en périphérie des villes, ces centres fournissent parfois l'eau et l'électricité utilisées en abondance par les différentes machines (concassage, broyage, filtrage, lavage de l'or, amalgamation au mercure et/ou lixiviation en tas avec une solution au cyanure).

Enjeux de gouvernance des « grands espaces »

Informalité et mobilité peuvent être considérées comme deux caractéristiques majeures du développement spectaculaire dans le monde de l'exploitation artisanale de l'or⁵. Un troisième élément est la capacité relativement faible des États à la réguler. De prime abord, on pourrait croire qu'elle est le fait des États dits faibles ou défaillants qui n'ont qu'une emprise limitée sur l'ensemble de leur territoire national. Or l'exemple de

5. A. Afane et L. Gagnol, « Une ruée vers l'or contemporaine au Sahara : l'extractivisme aurifère informel au nord du Niger », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 20, n° 3, décembre 2020, disponible sur : journals.openedition.org.

la Guyane française⁶ montre que même les États dits développés ne peuvent éliminer l'orpaillage informel, en dépit d'une opération militaire de grande envergure en cours depuis 2008 (opération Harpie) et d'un nombre d'orpailleurs réduit (entre 3 000 et 5 000 selon les estimations).

L'orpaillage présente des traits particuliers liés au contexte géographique dans lequel il se déploie, en particulier quand il s'agit de « grands espaces⁷ », expression qualifiant les vastes étendues peu peuplées en situation périphérique des États. Ces derniers les assimilent souvent à des zones instables à contrôler et à des fronts pionniers aux ressources à exploiter. Pour autant, la plupart des études concernant les mines artisanales négligent le contexte géographique, développant leur analyse du point de vue de la régulation étatique et réduisant leur cadre d'observation à l'échelle nationale. Cela a pour effet de sous-estimer la dimension mobile et transfrontalière du phénomène ainsi que les caractères particuliers du milieu naturel et humain concerné.

Les rapports sécuritaires qui prolifèrent sur l'espace saharo-sahélien, lorsqu'ils n'omettent pas complètement l'orpaillage, en font une activité menaçante pour les États, précisément pour ces raisons d'informalité et de mobilité à travers des frontières « poreuses ». La faiblesse des institutions étatiques invite à peindre le tableau d'espaces « non gouvernés⁸ » que les États saharo-sahéliens « devraient réinvestir⁹ » par l'entremise d'acteurs privés (entreprenariat minier) et/ou sous le contrôle d'une administration centralisée (ministère des Mines, société nationale) ou décentralisée (collectivités territoriales). Envisagé sous un angle sécuritaire et souvent sur la base de présomptions, l'orpaillage est suspecté de constituer un terreau fertile pour le recrutement et le financement de groupes armés et/ou terroristes. Il accentuerait le pouvoir des réseaux criminels pratiquant trafics, contrebande et traite d'êtres humains. « Reprendre la main¹⁰ » sur cette activité serait donc une nécessité pour les États, avant que la situation ne devienne incontrôlable.

Comment comprendre alors l'ampleur et la résilience de ce phénomène, qui occupe des centaines de milliers de personnes mobiles sans être corrélé à une quelconque hausse des actes de violence dans les zones aurifères ? La situation est certes peu documentée et contrastée selon les États

6. F.-M. Le Tourneau, *Chercheurs d'or : L'orpaillage clandestin en Guyane française*, op. cit.

7. F.-M. Le Tourneau, « Sparsely Populated Regions as a Specific Geographical Environment », *Journal of Rural Studies*, vol. 75, 2020, p. 70-79.

8. J. Herbst, *States and Power in Africa. Comparative Lessons in Authority and Control*, New Jersey, Princeton University Press, 2000.

9. « Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central », International Crisis Group, 2019.

10. « Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel central », op. cit. ; « Gold Mining and Mercenaries Keep Smuggling Industry in Business », in *Conflict, Coping and COVID: Changing Human Smuggling and Trafficking*

et les régions, mais il n'en reste pas moins que les analyses sécuritaires sous-estiment largement les capacités d'organisation collective des orpailleurs, ainsi que celles des États à mettre en place des relais, parfois discrets et peu institutionnalisés, pour s'assurer d'un contrôle effectif des zones minières.

L'orpaillage : enjeux de régulation et de stabilisation pour les États

L'extension spatiale actuelle de la ruée vers l'or saharienne et nord-sahélienne concerne tous les États. Les gisements, et donc les zones d'orpaillage, se situent souvent dans les marges frontalières septentrionales des pays sahéliens et méridionales des pays maghrébins. Pour l'heure, l'enclavement et les conditions sécuritaires expliquent la faible présence des grandes sociétés minières transnationales. Cette ruée est avant tout un enjeu de stabilisation et de captation de la rente pour les États qui connaissent des conflits internes et un enjeu de régulation pour les États plus apaisés.

Au Nord-Niger : un contrôle étatique discret et à distance

La découverte de l'or au Nord-Niger en 2014 a remédié aux frustrations croissantes de la population, dans un contexte marqué par l'effondrement du tourisme, la criminalisation du transport des migrants et de la contrebande (autrefois tolérés) ou encore le licenciement de milliers d'employés dans les mines industrielles d'uranium. Elle a constitué l'un des facteurs qui ont pu éviter à de nombreux jeunes chômeurs de s'adonner à des activités criminelles. Cette partie du territoire nigérien a été en grande partie épargnée par la déstabilisation qui caractérise les régions frontalières voisines.

L'encadrement de l'orpaillage par l'État nigérien s'appuie en partie sur un système clientéliste favorable à l'élite de la région d'Agadez ayant des intérêts directs dans l'exploitation aurifère. Souvent soutien du parti au pouvoir, cette élite est constituée des principaux patrons et/ou investisseurs dans les sites miniers, aussi bien dans l'extraction et le traitement que dans la commercialisation de l'or et le ravitaillement des sites. Certains notables ont obtenu des permis d'exploitation semi-mécanisée ou de retraitement des minerais, qui tendent à s'aligner sur un modèle de petit entrepreneuriat minier. Ce système de cooptation fortement personnalisé consiste à tolérer, puis à formaliser, l'activité aurifère de cette partie de la

Dynamics in North Africa and the Sahel in 2019 and 2020, The Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2021, p. 80-87.

population et en retour à s'appuyer sur elle pour assurer la gestion des conflits sur les sites et la surveillance des activités suspectes.

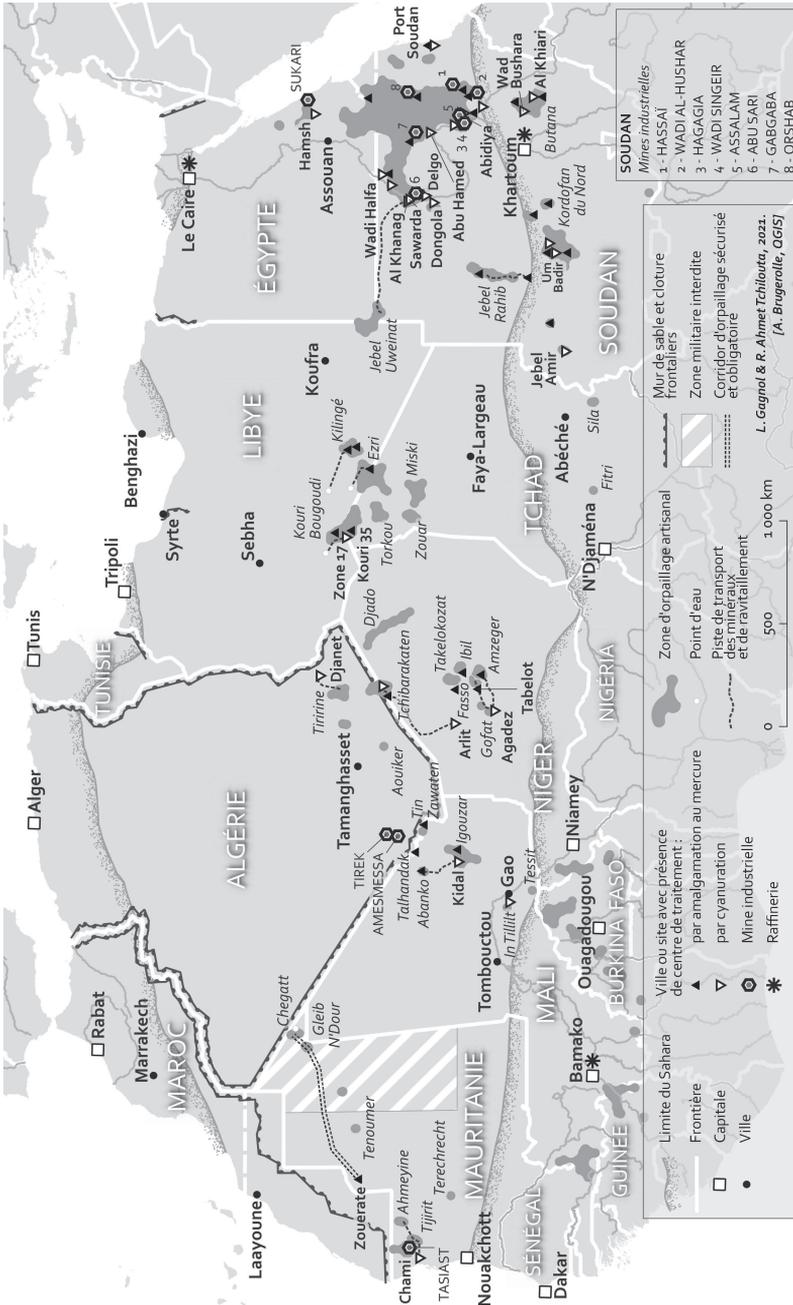
L'encadrement de l'orpaillage au Niger s'appuie sur un système clientéliste

L'exemple le plus révélateur est celui du Comité régional de paix, qui relève du Conseil régional d'Agadez *via* notamment sa cellule Paix/Sécurité (*Taghlamt N'Alkher*, « caravane de la paix »). Constituée principalement d'ex-chefs rebelles, de leaders communautaires et politiques ayant pour certains des intérêts politico-économiques dans les zones d'orpaillage, les membres de cette cellule mettent à profit l'important réseau d'informateurs dont ils disposent dans la région et les pays voisins en transmettant des renseignements. Le gouvernement s'était déjà appuyé sur ce réseau qui sert de relais à la Haute autorité à la consolidation de la paix pour éviter l'embrasement de la région d'Agadez à la suite de l'éclatement de la crise libyenne¹¹. Bien représentés au plus haut niveau du gouvernement, les « patrons » touaregs et arabes de la région d'Agadez ont réussi à maintenir l'activité aurifère dans l'Aïr et à Tchibarakaten, tandis que le site de Djado a été fermé. Les Toubous, moins insérés dans l'appareil d'État, ont dénoncé une politique de « deux poids, deux mesures ».

Le gouvernement du Niger s'appuie également sur les collectivités locales qui déploient sur les sites aurifères des équipes chargées de la collecte des taxes et de la gestion des conflits. Ainsi la mairie d'Iférouane, en concertation avec la préfecture éponyme, a-t-elle installé sur le site de Tchibarakaten une équipe composée de la police, d'agents des Eaux et Forêts et de la Garde nationale. Ce dispositif s'accompagne de visites régulières de représentants de l'État sur les sites, pour conduire des activités de sensibilisation sur les risques sécuritaires et les conditions de travail. La présence des forces de défense et de sécurité permet aux autorités nigériennes d'élargir ses outils de contrôle de cette zone frontalière stratégique, couloir de passage entre la Libye et le Mali. Les mairies assurent aussi la gestion des centres de traitement, source de financement conséquent pour des communes au budget autrefois limité. Enfin, chaque site minier d'importance possède un comité de gestion représentatif des orpailleurs. S'apparentant souvent à un syndicat de « patrons », il est chargé des conflits liés à l'activité minière et joue le rôle d'intermédiaire entre orpailleurs et autorités.

11. M. Pellerin, « La frontière Niger-Libye : sécuriser sans stabiliser ? », *Notes de l'Ifri*, Ifri, 2018 ; Y. Guichaoua et M. Pellerin, « Faire la paix et contruire l'État. Les relations entre pouvoir central et périphéries sahéliennes au Niger et au Mali », Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 2017.

L'exploitation de l'or dans le grand espace saharien



Source : Données collectées par L. Gagnol et R. Ahmet Tchilorta

En Mauritanie : un modèle réussi d'encadrement centralisé de la ruée vers l'or ?

La Mauritanie apparaît comme le pays saharo-sahélien qui a poussé le plus loin la reconnaissance de l'orpaillage. À partir de juillet 2017, toute la partie nord-est de la Mauritanie, soit 104 000 kilomètres carrés, a été déclarée zone militaire et interdite d'accès, officiellement pour lutter contre les trafics et l'incursion de terroristes. Néanmoins, des prospecteurs mauritaniens et soudanais s'y sont rendus et ont fait (et font toujours) des incursions en territoire algérien, ce qui a engendré des tensions entre les deux pays. Si des centaines d'orpailleurs ont été capturés par l'armée algérienne, emprisonnés puis remis aux autorités mauritaniennes (ou renvoyés au Soudan), d'autres ont été tués.

En novembre 2020, le nouveau président mauritanien a annoncé l'ouverture de la zone militaire à la prospection aurifère. Selon la presse, 20 000 licences d'orpaillage ont été enregistrées avant l'ouverture du 15 décembre 2020. L'opération a connu un réel succès : entre 21 000 et 25 000 orpailleurs nationaux se sont réunis au lieu fixé, à la sortie de la ville de Zouérate. Le déplacement vers la zone d'orpaillage de Chegatt d'une caravane de plus de 2 000 camions et 4x4 a été encadré par l'armée et la société nationale Maaden. 650 militaires ont été déployés dans la zone d'orpaillage tandis que la piste d'accès de plus de 800 kilomètres était sécurisée et rendue obligatoire. Elle comporte cinq stations-relais qui disposent chacune d'un accès à l'eau, d'une brigade de gendarmerie et d'une ambulance. Les orpailleurs ont l'obligation de se rendre à Zouérate pour traiter mécaniquement et chimiquement (au mercure) le minerai aurifère extrait des sites. 40 kilogrammes d'or seraient produits quotidiennement en mai 2021 selon Maaden. La Banque centrale mauritanienne a ouvert des comptoirs d'achat d'or mais des commerçants agréés peuvent aussi l'acquérir directement auprès des orpailleurs.

L'État mauritanien a choisi une stratégie de soutien à l'orpaillage en le contrôlant plutôt qu'en le réprimant, avec l'objectif de permettre à tout Mauritanien de tenter sa chance ou d'y trouver une occupation. En 2021, l'orpaillage fournirait 52 000 emplois directs et 220 000 indirects, selon Maaden. La Mauritanie bénéficie de conditions avantageuses : le pays profite d'une situation géographique lui permettant de sécuriser aisément l'activité et de contrôler la présence des étrangers. Les frontières avec le Maroc (Sahara occidental) et l'Algérie sont difficilement franchissables clandestinement, et celle avec le Mali (Djoug) est peu praticable. L'orpaillage s'inscrit aussi dans une histoire ancienne et la reconnaissance de cette activité a permis de rééquilibrer une politique minière tournée vers les investissements étrangers, qui a fait l'objet de nombreuses critiques.

L'attention donnée à l'orpaillage a pu être lue dans la presse d'opposition comme une stratégie démagogique du pouvoir, détournant les frustrations sociales vers une quête chimérique de l'or. En outre, c'est en 2016, au moment de la renégociation du contrat d'exploitation de la mine de Tasiast (détenu par la société canadienne Kinross), que la ruée vers l'or a démarré. Les orpailleurs ont donc été un moyen de pression utile pour le gouvernement. Pour autant, cela n'empêche pas les conflits, ni les effets néfastes de l'orpaillage liés à l'utilisation du mercure à proximité du parc national du banc d'Arguin, ni les conditions de travail qui conduisent à de nombreux accidents lors d'éboulements. Si l'extraction semble profiter à beaucoup de personnes, on ne peut pas en dire autant de la commercialisation et du traitement. À ce sujet, les orpailleurs s'opposent depuis plusieurs mois à la mise en place près de Chami d'un centre industriel construit par une société soudano-mauritanienne, qui a obtenu de l'État l'exclusivité du retraitement des haldes par cyanuration.

L'État mauritanien a choisi une stratégie de soutien à l'orpaillage

Aux confins soudanais, tchadiens et libyens : un enjeu ignoré des conflits

À cette mise en valeur encadrée par l'État des confins frontaliers en Mauritanie s'oppose l'informalité généralisée des derniers espaces sahariens aux frontières « ouvertes », entre la Libye, le Tchad et le Soudan. L'orpaillage a pris une ampleur considérable au Soudan, mais aussi au nord du Tchad (Tibesti), dans les confins tchadiens et libyens (Kouri Bougoudi) ainsi qu'au sud du Fezzan jusqu'au Jebel Uweinat près des frontières soudanaises et égyptiennes. C'est au Soudan que l'actuelle ruée vers l'or a débuté. Dans un État fragilisé par les sanctions économiques américaines et par la perte d'une grande partie de la rente pétrolière suite à l'indépendance du Sud-Soudan, l'exploitation de l'or est apparue comme une aubaine pour l'État.

Les populations ont acquis précocement une expérience dans ce domaine. Les Zaghawa (Béri) du nord du Darfour, en particulier, ont joué un grand rôle dans la diffusion du front pionnier aurifère saharien. Ils ont été parmi les premiers prospecteurs dans les parties sahariennes du Tchad en 2013, mais aussi du Niger en 2014, en Mauritanie en 2016 et au Nord-Mali en 2017. Encore présents en nombre partout au Sahara, ils sont aujourd'hui les principaux investisseurs dans le traitement minier et les importations de machines. De nombreuses sociétés ont été créées sur la base d'un partenariat entre une entreprise soudanaise et des « patrons » locaux en Mauritanie et au Niger.

Les populations locales et les milices toubous (Teda) et zaghawa (Béri) – qui se sont affrontées pour le contrôle des sites d’orpaillage à partir de 2013¹² – ont été rattrapées par les conflits nationaux. Les milices toubous en particulier, dont une partie s’est opposée au régime de l’ex-président Déby, étaient en position de force dans l’orpaillage au nord du Tchad et dans le sud-libyen. L’armée tchadienne a mené plusieurs offensives militaires depuis 2018 vers les zones d’orpaillage, suspectées d’être sous le contrôle des groupes rebelles, ou de les financer. Accusant les militaires d’exactions et d’accaparement des sites miniers, les populations civiles Teda se sont organisées en comité d’auto-défense à Miski. En dépit de plusieurs négociations et accords, la paix sociale reste précaire. L’interdiction formelle de l’orpaillage sur tout le territoire national a été réitérée en octobre 2020, et tous les titres miniers ont été abrogés. Beaucoup d’orpailleurs ont fui pour trouver refuge dans le sud-libyen, où se situent de grands sites miniers. À partir de janvier 2019, l’Armée nationale libyenne (ANL, dirigée par le maréchal Haftar) et les milices associées ont mené une vaste offensive militaire au Fezzan afin de prendre le contrôle des bases militaires aériennes, des gisements de pétrole, des villes et des points de passage frontaliers. Le contrôle des sites d’orpaillage était probablement un objectif stratégique caché pour l’ANL, qui finance son équipement militaire en exportant l’or à Dubaï.

Le Tchad, tout comme l’Égypte, le Maroc (au Sahara occidental notamment) et l’Algérie dans un premier temps, ont opté pour une politique répressive contre l’orpaillage, considérant cette activité comme illégale et suspecte d’accueillir et de financer groupes armés et réseaux criminels. Néanmoins, l’endiguement des orpailleurs est très difficile, et se réalise parfois au prix d’exactions de la part des militaires.

Dans le sud-algérien : entre répression et soupape sociale

Dans l’extrême-sud de l’Algérie, plusieurs gisements contiendraient des réserves d’or importantes. En partenariat avec ENOR (filiale du groupe Manal, société nationale algérienne), les investissements australiens du début des années 2000 à Amesmessa n’ont pas été durables et la production industrielle est restée faible. Depuis 2014, l’afflux d’orpailleurs étrangers opérant clandestinement sur le territoire a été continu, en dépit de la violence de la répression par l’armée algérienne et des centaines d’arrestations intervenues chaque année.

12. J. Tubiana et C. Gramizzi, « Tubu Trouble: State and Statelessness in the Chad-Sudan-Libya Triangle », *HSBA Working Paper*, n° 43, Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales et du développement, 2017.

À partir de 2015, le Génie militaire a élevé un mur de sable¹³. Servant officiellement à prévenir les attaques terroristes, il permet également d'endiguer plus efficacement les incursions d'orpailleurs depuis le Niger, le Mali et la Mauritanie. L'orpaillage a aussi été pratiqué illégalement par les habitants de la région de Djanet et de Tamanrasset. La politique répressive, associée à la construction du mur de sable et à la criminalisation des activités de contrebande, a généré un fort mécontentement des populations locales privées des ressources de l'économie d'échange vers les pays sahéliens.

L'année 2020 a marqué un tournant stratégique en Algérie, puisqu'un ministère des Mines, distinct de celui de l'Énergie, a été créé. Le nouveau ministre a annoncé dans la presse nationale la mise en place de « coopératives minières », reformulées ensuite en « micro-entreprises » dans l'arrêté ministériel publié en septembre 2020. Destinés notamment à des jeunes des régions frontalières sélectionnés et formés, les permis sont d'une durée maximale de cinq ans, dans un périmètre attitré du secteur de Tiririne dont la valorisation industrielle n'est pas rentable. Seuls l'extraction et le traitement mécaniques sont autorisés, tandis que le traitement chimique du minerai est confié à ENOR dans son usine d'Amesmessas, alors que l'achat et la commercialisation de l'or s'effectuent au sein de comptoirs. Pour faire face au mécontentement régional, le gouvernement algérien a donc ouvert de nouvelles perspectives à ses périphéries sahariennes, par l'encadrement centralisé de l'extraction artisanale.

Au Nord-Mali : un effet stabilisateur ?

Depuis le début du conflit malien en 2012, l'État est quasiment absent du nord du pays où se situent de nombreux nouveaux sites miniers. La sécurisation des sites et de l'activité minière est assurée par les deux coalitions de groupes armés non étatiques signataires de l'Accord d'Alger de 2015. La Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et la « Plateforme », composées elles-mêmes de plusieurs mouvements, se partagent le territoire ou gèrent en commun certains sites. L'or a été un motif de rapprochement plutôt que de conflit entre ces groupes qui ont pu autrefois s'affronter, ce qui montre que les ressources ne constituent pas nécessairement une « malédiction ».

Si le contrôle des sites miniers est une source de financement pour ces groupes armés, les investissements dans l'extraction et la transformation

13. L. Gagnol, « Géohistoire des frontières sahariennes. L'héritage nomade enseveli sous les murs de sable », *Bulletin de l'Association des géographes français*, à paraître, 2022.

se réalisent à titre privé. En janvier 2019, la CMA, en collaboration avec la Plateforme et le gouvernorat de Kidal, avait pris des mesures réglementaires pour encadrer l'orpaillage, prévenir les effets néfastes sur les populations locales et les risques sécuritaires inhérents à l'afflux des étrangers¹⁴. Le centre de traitement proche de Kidal a ainsi été déménagé à quelques kilomètres de la ville, même si les cas d'empoisonnement du cheptel perdurent. L'accès à la propriété des puits a été réservé aux seuls autochtones. Si un orpailleur « étranger » souhaite accéder à la propriété, il doit être sponsorisé par un autochtone touareg ou arabe. Ce système de tutorat ne concernait au début que la région du Gourma ; « la CMA et la Plateforme l'ont étendu sur l'ensemble du territoire de l'Azawad (Nord-Mali)¹⁵ ».

L'accès à la propriété des puits a été réservé aux autochtones

Cependant, selon plusieurs sources concordantes, la plupart des sites miniers situés dans les cercles d'Abeïbara et de Tessalit, ainsi que ceux autour de Gossi dans la région de Tombouctou, sont soumis à l'autorité directe de la coalition djihadiste du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), lié à Al-Qaïda. Les terroristes, craignant de se faire infiltrer et souhaitant demeurer discrets, assurent une gestion à distance et délèguent à des éléments d'un des mouvements de la CMA la sécurité des sites et la gestion quotidienne des conflits miniers. Le GSIM n'intervient directement que pour gérer les problèmes liés aux mœurs et pour rendre la justice. Certains sites sont dirigés plus directement par le GSIM, par l'entremise de leaders communautaires recrutés pour collecter la *zakat*. Enfin, dans la région du Gourma, certains sites d'orpaillage ont pu être contrôlés par l'État islamique au Grand Sahara mais, refoulé vers le Sud en 2020, sa présence autour des mines se réduirait à la zone de Tessit dans la région dite « des trois frontières ». Or les gisements s'y sont épuisés depuis la ruée de 2018.

Le risque que ces zones d'orpaillage passent sous contrôle des groupes armés terroristes n'est pas à exclure. Mais l'artisanat minier peut aussi être vu comme un facteur de stabilisation, permettant à des milliers de jeunes de sortir du chômage et de se détourner des activités criminelles. Le cas du Nord-Mali illustre bien cette tendance. Depuis la révélation de la découverte d'or dans la région de Kidal fin 2017, une réduction drastique de certaines activités criminelles – vols, braquages, assassinats,

14. O. Dubois, « Mali : Kidal dans la fièvre de l'or », *Le Point*, 13 avril 2019.

15. Entretien avec un chercheur indépendant à Gao, 26 juillet et 17 août 2021.

attaques de convois de drogue... – a été observée. De nombreux jeunes de la région ont remisé leurs armes pour se reconvertir dans l'orpaillage. Un autre effet positif de l'or influe sur le développement économique de la région, ce dont témoigne l'accroissement des activités de commerce et de transport ou encore la construction de maisons. Les sites aurifères se situant dans des zones pastorales, les activités d'orpaillage profitent aux éleveurs qui peuvent vendre leurs animaux à des prix élevés. Il faut noter cependant les effets dévastateurs de l'orpaillage pour l'environnement, à travers l'usage de produits hautement toxiques comme le mercure et le cyanure. Amplifiée par la présence des forces armées internationales, la ruée vers l'or a également entraîné une hausse générale du coût de la vie.

* * *

D'abord dépassés par la ruée vers l'or, les États sahéliens ont mis en place des stratégies fluctuantes, alliant ou alternant répression et tolérance. Alors que l'essor de l'activité devenait inévitable, l'adaptation des codes miniers a fait sortir l'orpaillage de l'illégalité, pour mieux l'encadrer et générer des recettes budgétaires locales et nationales. Dans les États qui n'ont pas criminalisé l'orpaillage, les arrangements locaux, ainsi que les réseaux clientélistes entre le centre et les périphéries, jouent à plein pour faire perdurer l'activité, d'abord tolérée et précaire puis encadrée de façon plus ou moins centralisée par le biais de permis miniers et d'agréments pour les comptoirs d'achat locaux et l'exportation de l'or.

La ruée vers l'or demeure un phénomène relativement méconnu. Son « invisibilisation » est à la fois le fait de la plupart des acteurs informels de l'orpaillage mais aussi d'acteurs privés, de certains agents des États et des services des mines qui profitent de cette opacité. En outre, cette situation précaire d'informalité plus ou moins tolérée permet d'assurer la paix sociale par des arrangements négociés. Le rôle de soupape sociale de l'orpaillage ne doit pas être sous-estimé. À l'avenir, il s'agira pour les États de mieux protéger l'environnement et les orpailleurs, mais aussi d'accompagner les conséquences socio-politiques de l'essoufflement graduel de la ruée vers l'or avec l'épuisement progressif des gisements.

Enfin, les déplacements d'orpailleurs et les circuits de ravitaillement sont informels et transnationaux. Les gisements se situant essentiellement aux confins frontaliers des États, ils font l'objet d'incursions depuis les pays voisins. Les zones frontalières sont parfois des refuges pour les orpailleurs lorsqu'ils sont réprimés dans leur pays. Pour lutter contre l'orpaillage clandestin, mais aussi, officiellement, contre d'autres formes de menaces (terrorisme, trafics, migrations), ces confins font l'objet d'un

processus de « frontiérisation » sans précédent. De zones de passage, ils deviennent des culs-de-sac.

Le modèle précurseur du mur de sable au Sahara occidental se généralise aujourd'hui à tous les États du Maghreb, qui ceinturent à leur tour leur territoire. L'exemple le plus abouti est le mur de sable algérien, visible sur les images satellitaires, qui a été construit par l'armée depuis 2015 dans les parties sahariennes des 6 500 kilomètres de frontières terrestres nationales. Dans ce contexte sécuritaire, l'orpaillage est de plus en plus considéré comme une menace et, au même titre que les migrants, parfois assimilé ou suspecté d'être connecté aux trafiquants ou aux terroristes. Si la ruée vers l'or a été rendue possible par ce « grand espace » parcouru et connecté qu'est le Sahara, les politiques sécuritaires qui visent à endiguer ces menaces conduisent à son compartimentage et réduisent considérablement les circulations transsahariennes qui se trouvent au fondement de l'économie d'échange des populations nomades, oasiennes et urbaines. L'or a servi d'exutoire. Pour combien de temps ?



Mots clés

Sahel
Sahara
Orpaillage
Industrie minière